

Agir pour faire progresser le pouvoir d'achat des salariés des Coop HLM



Les négociations annuelles sur les salaires ont eu lieu au niveau de la branche Coopérative HLM.

La C.G.T. a rappelé qu'il n'est pas possible de vivre avec un salaire au niveau du SMIC actuel ce qui conduit à une hausse des travailleurs pauvres dans notre pays.

Concernant la grille des salaires minimum dans les COOP HLM, la C.G.T. souligne qu'il n'est pas normal qu'elle démarre au SMIC d'autant que les Coopératives se revendiquent de l'économie Sociale et Solidaire. Si les mots ont un sens, elles devraient montrer l'exemple. La C.G.T. a également souligné le fait que les cadres sont sous payés puisque dans la grille leur salaire minimum est bien inférieur au plafond de la sécurité sociale ce qui entraîne un tassement vers le bas.

La C.G.T. a également souligné les contradictions de la Présidente de la Fédération des Coopératives HLM. En effet, Mme Lienemann vient de publier un communiqué le 28/11/2016 (voir au verso) sur la revalorisation du SMIC dans lequel elle demande au gouvernement de porter le SMIC à 1 300 € nets dès le 01/01/2017. **Bien que cela soit inférieur à ce que revendique la C.G.T., nous invitons Mme Lienemann à le mettre en œuvre d'ores et déjà, notamment au sein des Coopératives HLM en sa qualité de Présidente de cette Fédération.**

C'est dans ce contexte que se sont déroulées les négociations. Les discussions ont juste permis d'obtenir une revalorisation des salaires de 0,8% (inflation 0,5%, revalorisation du pouvoir d'achat 0,3%). Les organisations syndicales ont signé cette proposition. L'augmentation de 0,8 % permet de ne pas dégrader le pouvoir d'achat bien que nous rappelons que le plafond de la sécurité sociale a augmenté de 1,58 %.

Pour obtenir des salaires décents, la mobilisation des salariés est indispensable.

Nous appelons donc les salariés à agir collectivement dans les Coops HLM pour obtenir une réelle revalorisation du pouvoir d'achat.

La C.G.T. se tient à votre disposition pour contribuer à cette mobilisation mais le résultat dépend de chacun d'entre nous.

Rejoignez la C.G.T. et agissons tous ensemble pour la reconnaissance de nos compétences et la revalorisation de notre pouvoir d'achat.

Contact : cgt.coophlm@gmail.com Blog <http://cgt.logement.over-blog.com/>





Logement social

la cgt

Salaire, qualification, condition de travail, dignité,

C'est décidé je me syndique à la C.G.T.



ADHÉRER À LA CGT C'EST PRENDRE ENFIN SON PROPRE DESTIN EN MAIN!

C'EST REFUSER DE DÉCLARER FORFAIT...

... CAR SEUL CELUI QUI NE SE BAT PAS A DÉJÀ TOUT PERDU!

la cgt

BABOUSE.

AVANT JE ME PLAIGNAIS MAINTENANT J'AGIS !



Franchis le pas, syndique toi, ta réflexion, tes propositions, tes actions contribuent à construire notre avenir commun.

Nom Prénom

Adresse

Courriel : Téléphone :

à remettre à un membre de la C.G.T. ou à adresser à cgt.coophlm@gmail.com



Voir ci dessous le communiqué de Mme Lienemann

Communiqué de Presse
lundi 28 novembre 2016 – 11h15

VITE UNE HAUSSE DU SMIC !

Marie-Noëlle Lienemann demande au gouvernement d'augmenter le SMIC dès janvier prochain, et de ne pas suivre l'avis des experts qui déconseillent tout coup de pouce. Ce serait bien **la première fois dans l'histoire qu'un gouvernement de gauche n'aurait engagé durant tout un mandat aucune hausse des bas salaires et du salaire minimum**, entretenant la fausse idée que la rémunération des salariés serait un handicap pour notre développement économique.

L'augmentation du SMIC est une exigence sociale comme une nécessité économique.

- **Exigence sociale : Il y a trop de travailleurs pauvres** dans notre pays, qui ne peuvent vivre correctement de leur travail ;
- **Nécessité économique : les entreprises françaises ont massivement besoin de remplir leurs carnets de commande, ce qui pourrait être permis grâce à la relance de la consommation populaire.** Seule la relance de l'activité permettra de créer des emplois et réduire les déficits publics et sociaux.

De nombreux pays dans le monde ont engagé une hausse de leurs salaires minimum. Et le versement de 41 milliards d'euros aux entreprises, chaque années au titre du CICE et du pacte de responsabilité mérite des contreparties, en particulier un hausse des bas et moyens salaires.

Marie-Noëlle Lienemann préconise que dès 2017 le SMIC soit porté à 1 300 euros nets.

